

20/02/19

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Ce débat est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

L'enchaînement des réformes, une dette nationale qui continue d'augmenter, des transferts de compétences imposés et souvent problématiques, une administration de plus en plus tatillonne et intrusive ... c'est dans un tel contexte que les communes et EPCI doivent poursuivre leur mission auprès de leurs administrés.

En 2018, la baisse des recettes de fonctionnement a connu une pause, car la CdC a reçu la "dotation générale de centralisation", qui est une nouvelle dotation pour les EPCI. Son montant est de 48 000 € (arrondi)

Notre Communauté de Communes s'est toujours imposé une gestion rigoureuse de la dépense publique et, du fait du passage en FPU il y a trois ans, 2018 a été la première année où le CIF réel fut appliqué. Il était malheureusement moindre que prévu, compte tenu des nouvelles compétences transférées, car le mode de calcul par l'État a changé.

Nous devons persévérer dans la maîtrise des dépenses, malgré le manque de subventions de l'état (DETR pour un seul projet en 2018), du fait de la poursuite de la contribution au remboursement de la dette publique. Des dépenses supplémentaires de fonctionnement nous sont imposées ; ainsi l'année 2019 sera, comme les précédentes, particulièrement tendue en termes de budget.

I – Situation financière de la collectivité

1) Rétrospective 2013-2014-2015-2016-2017-2018

BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2 016	2 017	2 018
		5 442 130	5 649 530	5 899 527	5 197 656	5 832 792	5 620 727
011	Charges à caractère général	877 623	959 619	1 009 079	885 136	930 756	947 911
012	Charges de personnel	1 519 135	1 763 133	1 870 999	1 858 402	1 985 527	2 096 845
65	Autres charges de gestion courante	1 794 218	1 630 620	1 720 679	662 908	665 412	730 395
66	Charges financières (intérêts emprunts)	149 880	144 655	140 935	118 722	141 988	128 203
67	Charges exceptionnelles	71 338	13 893	26 352	21 227	84 116	78 902
042	Dotations aux amortissements	243 390	348 405	345 415	342 276	313 460	361 488
014	Atténuation de produits	786 546	789 205	786 067	1 308 984	1 711 533	1 276 983

*depuis 2016, les attributions de compensation (490 415 € en 2017) font la différence, le FNGIR restant stable à 786 067 €. De plus, en 2017, le reversement (incongru) de la taxe sur les pylônes électriques de 435 051 € fausse la comparaison. Celui-ci a disparu en 2018.

Les intérêts des emprunts semblent augmenter en 2017 car les ICNE de 2017 et 2016 y figurent (+23 230 €), mais ce n'est donc pas le cas. En 2018, les emprunts contractés au cours de 2017 élèvent les intérêts.

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		6 594 793	6 864 155	6 698 619	5 862 579	6 414 699	6 184 745
70	Produits des services	566 116	594 966	643 556	405 713	465 902	466 252
73	Impôt et taxes	4 642 627	4 876 198	5 040 486	4 536 235	5 045 406	4 740 814
74	Dotations subventions participations	1 121 636	1 197 289	914 305	875 012	811 132	931 745
75	Autres produits de gestion courante	2 763	3 210	2 715	2 110	3 315	3 572
76	Produits financiers		0	343	0	84	0
77	Produits exceptionnels	112 329	48 391	21 665	26 692	11 060	8 290
042	Quote part des subv d'investissement		1 888	1 197	0	0	0
013	Atténuation de charges	149 322	142 213	74 352	16 818	77 800	34 072

Chap 73 et total des recettes de fonctionnement : La différence entre 2017 et les autres années est due à la taxe sur les pylônes électriques.

RF - DF	2013	2014	2015	2 016	2 017	2018
	1 152 663	1 217 625	729 092	664 923	581 907	564 018

! les budgets annexes créés en 2015 expliquent la nette baisse à cette date. Les baisses suivantes correspondent à la contribution de la CdC à la réduction la dette publique. Pour 2018, ce sont les dépenses dues aux nouvelles compétences qui impactent le résultat.

SPANC

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		46 650	33 463	33 045	123 367	468 780	45 220
011	Charges à caractère général	4 266	1 480	3 077	90 227	434 496	10 965
012	Charges de personnel	39 251	27 064	29 103	32 684	33 259	33 898
65	Autres charges de gestion courante	1 586	1 877	587	67	0	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	0	0	0	111	875	357
67	Charges exceptionnelles	270	84	0	0	150	0
042	Dotations aux amortissements	1 276	2 957	277	277	0	0
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		31 348	26 795	21 966	29 345	548 622	39 550
70	Produits des services	31 295	26 795	21 610	23 585	234 138	39 550
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	0	0	5 760	314 484	0
75	Autres produits de gestion courante	53	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	356	0	0	0
042	Quote part des subv d'investissement	0	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0	0

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		459 821	472 250	602 157	675 805	678 554	680 354
011	Charges à caractère général	86 864	76 280	142 780	181 701	160 809	184 430
012	Charges de personnel	4 400	30 723	42 400	48 635	46 857	47 740
65	Autres charges de gestion courante	6 914	8 426	3 182	1 255	1 435	1 887
66	Charges financières (intérêts emprunts)	49 348	47 064	55 874	52 884	72 261	45 742
67	Charges exceptionnelles	401	431	2 142	3 733	794	2 759
042	Dotations aux amortissements	292 887	292 927	336 396	367 598	372 034	372 796
014	Atténuation de produits	19 007	16 398	19 382	20 000	24 363	25 000

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		752 576	613 586	656 598	847 371	914 068	952 608
70	Produits des services	370 776	371 491	441 865	573 429	663 941	706 007
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	40 898	0	45 650	22 101	24 496
75	Autres produits de gestion courante	120 102	1 900	198	372	1	91
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	62 877	9 072	0	255	359	0
042	Quote part des subv d'investissement	197 807	190 226	214 535	227 666	227 666	222 015
013	Atténuation de charges	1 013	0	0	0	0	0

EAU POTABLE

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		0	0	374 311	235 056	252 134	244 894
011	Charges à caractère général			29 514	27 951	43 157	29 446
012	Charges de personnel			0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante			0	0	0	2
66	Charges financières (intérêts emprunts)			10 404	9 090	9 078	14 512
67	Charges exceptionnelles			143 066	0	0	0
042	Dotations aux amortissements			191 327	198 015	199 899	200 934
014	Atténuation de produits			0	0	0	0

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		0	0	327 506	534 705	400 020	396 785
70	Produits des services			275 916	354 133	346 780	343 702
73	Impôt et taxes			0	0	0	0
74	Dotations subventions participations			0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante			0	0	0	0
76	Produits financiers			3	0	158	0
77	Produits exceptionnels			0	127 490	0	0
042	Quote part des subv d'investissement			51 587	53 082	53 082	53 082
013	Atténuation de charges			0	0	0	0

PATRIMOINE LOCATIF

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		89 386	100 523	122 840	152 452	149 453	320 710
011	Charges à caractère général	32 841	31 041	39 321	63 309	51 767	63 693
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	427	435	423	430	427	22 224
66	Charges financières (intérêts emprunts)	3 843	2 932	1 983	3 098	3 143	2 359
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	14 612	0
042	Dotations aux amortissements	52 275	66 114	81 114	85 616	79 504	232 435
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		153 409	142 390	144 223	136 076	154 762	286 563
70	Produits des services	38 452	109 640	103 020	91 004	112 783	118 332
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	7 570	7 975	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	87 344	4 391	6 213	10 361	10 769	12 166
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	850	0	471	191	0	99 127
042	Quote part des subv d'investissement	19 193	20 384	34 519	34 519	31 210	56 938
013	Atténuation de charges	0	0	0	0		0

TEOM

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		0	0	722 571	897 872	873 360	1 161 782
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante			722 571	897 872	873 360	1 157 005
66	Charges financières (intérêts emprunts)	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	4 777
042	Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0	0
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		0	0	722 571	900 939	878 632	1 162 995
70	Produits des services	0	0	0	0	0	0
73	Impôt et taxes			722 571	900 939	878 632	1 162 995
74	Dotations subventions participations	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
042	Quote part des subv d'investissement	0	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0	0

PETITE ENFANCE

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2 016	2 017	2 018
		270 860	343 091	389 709	397 222
011	Charges à caractère général	16 268	32 744	20 126	20 902
012	Charges de personnel	248 705	293 236	352 019	360 019
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	6
66	Charges financières (intérêts emprunts)	5 887	8 520	8 189	6 921
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0
042	Dotations aux amortissements	0	8 590	9 375	9 374
014	Atténuation de produits	0	0	0	0

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018
		294 928	342 049	418 487	379 711
70	Produits des services	230 502	282 746	288 326	296 275
73	Impôt et taxes	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	12 822	20 143	77 134	56 722
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0
042	Quote part des subv d'investissement	4 814	5 362	802	802
013	Atténuation de charges	46 790	33 798	52 224	25 912

BUDGET CONSOLIDÉ

Dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2 016	2 017	2 018
		6 037 987	6 255 766	8 025 311	7 625 298	8 644 782	8 470 910
011	Charges à caractère général	1 001 595	1 068 421	1 240 039	1 281 069	1 641 111	1 257 346
012	Charges de personnel	1 562 786	1 820 921	2 191 208	2 232 957	2 417 662	2 538 503
65	Autres charges de gestion courante	1 803 145	1 641 358	2 447 443	1 562 533	1 540 633	1 911 519
66	Charges financières (intérêts emprunts)	203 071	194 652	215 083	192 425	235 535	198 094
67	Charges exceptionnelles	72 009	14 408	171 561	24 960	99 672	86 438
042	Dotations aux amortissements	589 828	710 404	954 529	1 002 372	974 272	1 177 028
014*	Atténuation de produits	805 553	805 603	805 449	1 328 984	1 735 896	1 301 983

*attributions de compensation en plus à compter de 2016 (≈500 000 €) ; reversement de la taxe sur les pylônes électriques en plus en 2017 par rapport aux autres années (435 051 €).

Taxe pylônes neutralisée, on obtient, pour 2017 :

Dépenses de fonctionnement :

chap 014 : 1 300 845

Total des dépenses : 8 209 731

Donc, pour 2018 : +261 179€ / 2017

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		7 532 126	7 646 927	8 866 411	8 653 064	9 729 290	9 396 967
70	Produits des services	1 006 639	1 102 893	1 716 469	1 730 610	2 111 870	1 970 118
73*	Impôt et taxes	4 642 627	4 876 198	5 763 057	5 437 174	5 924 038	5 897 819
74	Dotations subventions participations	1 129 206	1 246 162	927 127	946 564	1 224 851	1 012 963
75	Autres produits de gestion courante	210 263	9 500	9 126	12 844	14 085	15 829
76	Produits financiers	0	0	346	0	242	0
77	Produits exceptionnels	176 057	57 463	22 492	154 628	11 419	107 417
042	Quote part des subv d'investissement	217 000	212 498	306 651	320 629	312 760	332 838
013	Atténuation de charges	150 335	142 213	121 142	50 616	130 024	59 984

*Taxe pylônes neutralisée, on obtient, pour 2017 :

chap 73 : 5 488 987

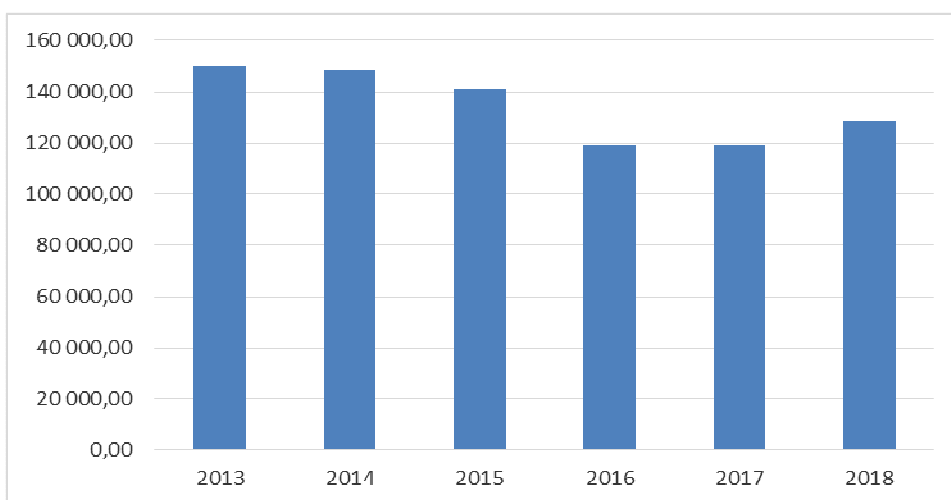
Total des recettes : 9 294 239

Donc, pour 2018 : +102 728€ / 2017

2) Intérêts de la dette au 31/12/2018

BUDGET GÉNÉRAL

Intérêts de la dette	
Année	Montant
2013	149 879
2014	148 463
2015	140 935
2016	118 721
2017	118 762
	(2017 : ICNE neutralisés)
2018	128 203



Pas de nouveaux emprunts contractés en 2018. L'évolution des charges d'intérêt en 2018 est due aux emprunts contractés en 2017 : pôle scolaire d'Almenêches (900 000 €) le 15/06/2017 donc 2 échéances seulement en 2017 et matériel de voirie (70 000 €) le 14/11/2017 donc aucune échéance en 2017.

Pour chacun de ces emprunts, 4 échéances en 2018.

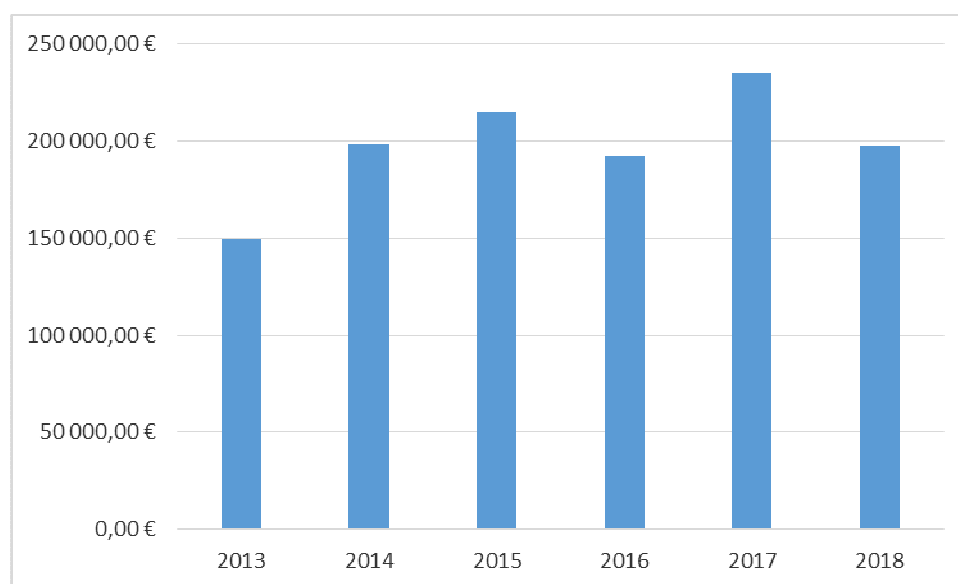
Petite compensation : les charges de la dette antérieure ont baissé en 2018.

BUDGET CONSOLIDÉ

Intérêts de la dette au 31.12.2018							
Année	Budget général	SPANC	Assainissement collectif	Patrimoine locatif	Eau potable	Petite Enfance	Consolidé
2013	149 879,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 879,00 €
2014	148 463,00 €	0,00 €	47 064,43 €	2 932,18 €	0,00 €	0,00 €	198 459,61 €
2015	140 935,00 €	0,00 €	55 873,94 €	1 983,08 €	10 404,07 €	5 887,16 €	215 083,25 €
2016	118 721,00 €	111,45 €	52 883,62 €	3 097,52 €	9 089,75 €	8 520,46 €	192 423,80 €
2017*	141 992,08 €	875,41 €	72 261,12 €	3 143,29 €	9 078,19 €	8 189,30 €	235 539,39 €
*Dont ICNE	23229,62€	0€	21060,42€	404,04€	842,28 €	330,18€	45 866,54€
2018	128 203 €	357,03 €	45 742,47 €	2 358,53 €	14 512,13 €	6 920,57 €	198 093,60 €

NB: pour 2017 : sans les ICNE : $235\ 539 - 45\ 866 = 189\ 673\text{€}$ soit très proche de 2016.

En 2018, on retrouve le niveau de 2014



NB pour 2017 : sans les ICNE : $235\ 539 - 45\ 866 = 189\ 673\text{€}$ soit très proche de 2016

II – Les orientations budgétaires 2018

1) Fonctionnement

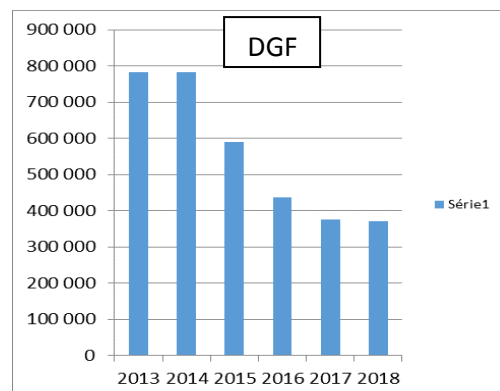
a) Recettes de fonctionnement

1) DGF et autres dotations

La contribution des collectivités à l'effort national de rétablissement des comptes publics et le passage en FPU ont fortement impacté la Dotation Globale de Fonctionnement, même si la CdC bénéficie d'une DGF bonifiée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	781 575	781 575	590 079	437 664	376 506	370 484

La baisse de la DGF se poursuit en 2018, quoique faiblement. Les impôts et taxes (chap 73) ont cependant augmenté de 130 459€ et les dotations (chap 74) de 41 454€ grâce à la (nouvelle) dotation générale de centralisation.



2) FPIC

Après l'embellie pour le FPIC du passage en FPU en 2016 (401 905€ contre 249 362€ en 2015), 2017 a vu une baisse non négligeable : 375 190€. Pour 2018, nouvelle baisse (petite) : 370 299€

En 2018, le conseil communautaire a décidé d'appliquer la règle de droit commun, en fonction du nouveau Coefficient d'Intégration Fiscale (72,74%) pour ce Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. La répartition entre l'EPCI et les communes membres fut donc faite, à 72,74 % pour la CdC et 27,26 % pour les communes.

3) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Chap 014 : "atténuation de produits")

Suite au passage en FPU, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne perçoit la fiscalité professionnelle des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOM...). En 2017, la Communauté de Communes a intégré les compétences tourisme, documents d'urbanisme et zones d'activités économiques. La fiscalité a été reversée, en 2017, à l'identique de 2016 pour les Communes non concernées par ces compétences. Seules Sées, Chailloué et Essay ont vu leurs attributions de compensation modifiées. Le montant total reversé par la CdC aux communes en 2018 est de 490 916 € (490 415 € en 2017).

La centrale photovoltaïque du Château d'Almenêches est entrée en service en 2018, la CLECT étudiera la faisabilité d'une attribution de compensation pour cette commune lors du second semestre 2019, applicable dès que la CdC percevra la fiscalité professionnelle induite par cette activité. En effet, ce projet a été instruit par cette commune alors que le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) n'était pas encore acté.

4) FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Reste stable depuis 4 ans, à 786 067 €. Cette "atténuation de produits" aurait logiquement dû baisser au fil du temps, puisque les dotations ont baissé année après année ...

5) Reversement taxe sur les pylônes électriques : Pour la seule année 2017, nous avons dû encaisser et reverser 435 051€ de taxe sur les pylônes électriques, destinées aux communes concernées. Écritures infondées et inutiles qui, de plus, faussent la comparaison entre 2017 et les autres années.

b) Dépenses de fonctionnement

Il est nécessaire de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, ce qui est de plus en plus difficile, tout particulièrement en raison de dépenses nouvelles qui nous sont imposées.

Les charges générales de fonctionnement (chap 011)

- Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances. Ces charges sont en augmentation de 1,84% par rapport à 2017.

- La rationalisation des dépenses par le biais de la mise en place de nouveaux marchés publics permettrait d'effectuer certaines économies.

- Chaque année depuis 2016 des économies d'électricité sont réalisées en suivant les préconisations du rapport sur l'étude des charges d'énergies liées à l'éclairage public. Le programme sera poursuivi pour 2019 et après.

Les charges de personnel (chap 012)

- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2019 (+1,5%) impacte les contrats et les salaires.
- L'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018 a impacté les contrats et les salaires car la collectivité doit attribuer une indemnité compensatrice pour compenser la part de cette hausse non compensée par ailleurs.
- Les taux de cotisation des charges patronales ont augmenté en 2018 pour les agents CNRACL et diminué pour les agents IRCANTEC. Les taux de la cotisation CNRACL évoluent chaque année depuis le 1^{er} janvier 2011. En revanche, pour les agents IRCANTEC, les cotisations salariales « assurance maladie » et « assurance chômage » sont supprimées depuis 1^{er} janvier 2018.
- Les contrats aidés (CAE) n'existant plus ont été remplacés par des contrats à durée déterminée au cours de l'année 2018. Cette mesure impactera toute l'année 2019.

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) impacte les salaires et primes. Pour la CdC, le surcoût est d'environ 30 000€.
- Les nouvelles compétences imposées, les nouvelles technologies et autres nouvelles exigences administratives ont nécessité des embauches, par exemple un demi-poste supplémentaire aux Ressources Humaines (Mme Marine LECOLAZET).

Par suite, le budget 2019 devra supporter :

- le remplacement des congés divers (maladie, CLD, maternité ...) tout au long de l'année,
- les évolutions de carrière (transformation de CDD en CDI, titularisations, avancements ...)
- le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) mis en place en 2018.

La diminution des dotations, l'augmentation des charges de personnel nous amèneront pour 2019 à conduire une politique de gestion toujours très rigoureuse des dépenses de fonctionnement, malgré les augmentations inévitables.

Comme les années précédentes, il faudra travailler en 2019 sur une capacité d'investissement sans pression fiscale supplémentaire, tout en surveillant l'endettement de la collectivité.

2) Investissement

La CdC devra faire des choix pour cibler au mieux les investissements. Les projets d'investissement 2019 et ultérieurs devront être évalués dans un cadre financier contraint.

Emprunts à envisager en 2019 :

Il est à ce jour difficile de connaître les besoins précis de financement par l'emprunt car de nombreuses données sont manquantes (dotations, fonds propres, dates de réalisations ...). Les éléments ci-dessous ne sont donc donnés qu'à titre indicatif.

Pour le budget général : - pour les travaux de rénovation de l'école de Mortrée, un emprunt en 2019, conséquent, mais difficilement évaluable à ce jour, le coût de cette rénovation ayant déjà évolué à la hausse ...

- d'autres emprunts seront peut-être nécessaires dès 2019 pour les aménagements prévus (pôle de santé, locaux CdC...), et pour ceux qui le seraient dans les mois à venir.

Budget Eau Potable : - un emprunt pour l'achat de matériel pour la ferme et la rénovation thermique du bâtiment travaux,

- des emprunts pour un total de l'ordre de 100 000 € pour des renouvellements de réseaux (Sées, Mortrée ...) et travaux sur réservoirs, et un de 100 000€ également pour le remplacement des canalisations rue du Dr Hommey.

Budget Assainissement Collectif : emprunt de l'ordre de 200 000 € pour Bonain et Médavy et emprunts complémentaires pour les autres opérations.

Budget Patrimoine locatif : Pas d'emprunt envisagé à ce jour, mais l'état des bâtiments situés sur les zones d'activités qui nous ont été transférées est préoccupant. Projets de travaux sur les couvertures et de travaux électriques à l'étude. Par ailleurs, si cela lui est possible, le budget envisage de continuer à rembourser l'avance du Budget Général (il reste 300 000€ ; une somme pouvant aller jusqu'à 30 000€ est envisagée pour 2019)

Budget TEOM : Un emprunt de l'ordre de 175 000 € pour l'achat du terrain de la déchetterie, qui sera mis à disposition du SMRTOM du Merlerault.

Budget SPANC : Besoin de trésorerie ("ligne de trésorerie") pour la troisième tranche de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (initialement prévue pour 2018).

Budgets Petite Enfance et Photovoltaïque : pas d'emprunt prévu à ce jour.

Les priorités pour 2019

Scolaire : École d'Almenêches (fin) ; École de Mortrée ; Sanitaires et mise en accessibilité des locaux de l'école de Saint-Gervais ...Travaux divers envisagés sur les autres pôles.

Développement économique :

- 1) Zones d'activité
- 2) Commerces de proximité

Tourisme :

Diffusion du nouveau projet, à l'échelle de la CdC, mettant en valeur tous ses attraits touristiques. Nouveau site internet mis en place et à découvrir.

Social :

- 1) **Maison médicale (accès en propriété du terrain et début des travaux)**
- 2) MARPA
- 3) Petite enfance (MPE, RAM et Parents-enfants). Problème de recrutement d'un(e) animateur (rice) pour le RAM et la parentalité

Environnement :

- Continuité du programme de gestion des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations,
- Continuité de la réhabilitation des points noirs sur filière assainissement non collectif (SPANC). La troisième tranche concerne 29 habitations.

Urbanisme :

- 1) Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), projet pluriannuel, suit son cours.
- 2) Suite de l'étude d'impact pour le projet « Rustik »

Locaux CdC : Le nouveau projet d'agrandissement étant conforme aux exigences dues à l'environnement proche, une demande de subvention DETR sera déposée cette année.

Voirie - éclairage public : Modification, mise aux normes, harmonisation des horaires après remise de l'étude par ERDF. Eclairages moins énergivores (programme pluriannuel d'économie d'énergie). Poursuite du programme pluriannuel des travaux importants de voirie (Mortrée, Sées, ...)

Pour l'investissement priorité est donnée aux projets novateurs en cours, pluriannuels également (Éolien, ferme bio, Rustik ...), à l'élaboration du PLUi, à la construction du Pôle de santé, aux projets en cours et à ceux non retenus en 2018, faute de DETR. Ils devront être réalisés en prenant en compte l'accessibilité et devront aussi être réfléchis dans un souci d'économie.

Assainissement collectif : La délégation de service public concernant l'entretien des lagunes, pompes, électrovannes ...etc cesse au 30 juin 2019. L'appel d'offres est lancé pour un éventuel renouvellement de cette délégation. Cependant, la CdC étudie en parallèle une gestion en régie (c'est à dire "en interne"), qui pourrait peut-être permettre de faire des économies.

CONCLUSION

L'année 2019 sera riche de la poursuite des importants projets lancés en 2018 et de ceux qui émergeront cette année et les suivantes des travaux des groupes de réflexion (PLUi, Projet de territoire, ...etc). Mises aux normes des écoles, pôle de santé, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement des locaux de la ferme pour poursuivre les installations, lutte contre les inondations, développement des énergies renouvelables pour viser l'autonomie énergétique, développement des circuits courts, projets touristiques en lien avec ceux des communautés voisines et du PNR ... etc

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne gère au quotidien ce qui relève de ses compétences, mais prépare aussi l'avenir de son territoire, en ayant pour priorité de préserver (voire d'améliorer) sa qualité environnementale et son cadre de vie, le rendant ainsi plus attractif.